

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 12 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le douze Avril , à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr BRUNET Joël, Maire

PRESENTS: , LUCCHINI Michel, JUILLARD Evelyne, THIBAUD Jean-Pierre CHOLLET Collette, AUBRY Claude, BREVET Jean-Michel, BUFFARD Franck, DUBRUC Yves , GAUDET Rolande, LHOTE Annick, RICHER Jean-François, TARPIN-LYONNET Astrid, VIERA Laëtitia, VINCONNEAU Eric VINCONNEAU Eric,

Absent qui ont donné pouvoir : YNNA Lydia qui a donné pouvoir à THIBAUD Jean-Pierre

Absents : COMPAGNON Sylvaine, LAZARE Sébastien, MOUSSET Farida,

Date de la convocation : 04/04/18

A été nommé secrétaire de séance : Mme TARPIN -LYONNET Astrid

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le Comptable du Trésor et l'Ordonnateur, Le Conseil Municipal, a approuvé par 16 VOIX POUR, l'exactitude et la similitude des écritures entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018

1 – BUDGET COMMUNE

2 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

3 – BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs 2018 dressés par M. BRUNET Joël, examinés et validés par la commission Finances et présentés par Mr THIBAUD Jean-Pierre comme suit :

4 - BUDGET COMMUNE PAR 15 VOIX POUR

+821 099,91€ pour la section de fonctionnement

-32 363,12€ pour la section d'investissement

5 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU PAR 15 VOIX POUR,

+ 156 057,97€ pour la section de fonctionnement

- 57 399,75€ pour la section d'investissement

6 - BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE PAR 15 VOIX POUR

+2 891,52€ pour la section de fonctionnement

- 52 475,31€ pour la section d'investissement

- **Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, est sorti de la salle**

AFFECTATIONS 2018

Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

7 - BUDGET COMMUNE PAR 16 VOIX POUR

Affectation en réserve, compte 1068

821 099,91€

Excédent de fonctionnement reporté, compte 002

0

8- BUDGET ANNEXE EAU PAR 16 VOIX POUR,

Affectation en réserve, compte 1068 **103 211,75€**
Excédent de fonctionnement reporté, compte 002 **52 846,22€**

9 - BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE PAR 16 VOIX POUR

Déficit d'investissement reporté, compte 001 **52 475,31€**
Excédent de fonctionnement reporté, compte 002 **0**

10 - TAUX IMPOSITION 2019

Sur proposition de la Commission Finances, le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

	AN N-1	AN 2019	BASES	PRODUIT ATTENDU
TH	12,14	12,14	21 95 000	266473
TF	14,24	14,24	2613000	372091
TFNB	36,67	36,67	39600	14521

TOTAL PRODUIT ATTENDU = **653 085 €**

11 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATIONS « ROUTE DE CORMOZ » TRANCHES COMPLEMENTAIRES 1 & 2

Sur proposition de la Commission « Finances »

En vue de permettre les travaux complémentaires d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications du hameau de Cormoz jusqu' à environ la rue du Tilleul, Monsieur le Maire a demandé au SIEA de procéder à l'estimation du projet.

Après examen du plan de financement

Réalisation de mise en souterrain du réseau basse tension

Tranche complémentaire 1

Participation de la commune, 65% = **20 800€**

Tranche complémentaire 2

Participation de la Commune, 65% = **44 850€**

Réalisation du réseau « Télécommunication »

Tranche complémentaire 1

Participation de la commune 90% = **4050€**

Tranche complémentaire 2

Participation de la commune 90% = **9360€**

Le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR, approuve la réalisation des travaux ci-dessus

12 - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SEMCODA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention relative à la cession des parts sociales de la SEMCODA, signée en date du 29 Juin 2018 entre la Commune de CHATEAU GAILLARD et la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN qui a pour objet d'organiser la cession de l'ensemble des 943 parts sociales de la SEMCODA dont la commune est propriétaire.

Suite à plusieurs demandes, le Conseil Communautaire, propose d'effectuer de manière anticipée sur l'exercice 2019, les cessions prévues initialement dans le courant de l'exercice 2020.

Pour ce faire, il convient d'établir un avenant à la convention initiale en modifiant l'article 4 en remplaçant 2020 par 2019

Pour la commune de Chateau Gaillard

« ARTICLE 4 – CESSIONS OPEREES EN 2020

Les cessions prévues initialement dans le courant de l'exercice 2020 s'effectueront de manière anticipée dans le courant de l'exercice 2019, la commune cédera 253 parts sociales à la Communauté de Communes. Le prix de cession pour ces parts est fixé à 283€ la part. La commune émettra un titre exécutoire de 71 599€ (soixante et onze mille cinq cent quatre vingt dix neuf euros). »

Par 16 VOIX POUR, le Conseil Municipal approuve l'avenant à intervenir avec la CCPA

BUDGETS PRIMITIFS 2019

Après avoir entendu la déclaration de politique budgétaire de M. THIBAUD Jean-Pierre pour l'année 2019 et notamment la proposition de poursuivre le développement des infrastructures communales.

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires de tous les budgets confondus, et en particulier, les investissements.

Après avoir constaté l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement de tous ces budgets,

Sur proposition, le Conseil Municipal, approuve les budgets 2019 qui s'équilibrent comme suit

BUDGETS	Fonctionnement Dépenses Recettes	Investissement Dépenses Recettes
13 – Commune 16 VOIX POUR	1 830 941,00 €	2 765 603,13€/Dépenses 2 931 639,08€/Recettes
14 – Eau. 16 VOIX POUR	263 403,22 €	518 771,97 €
15 Salle Polyvalente 16 VOIX POUR	72 106,83 €	56 475,31€

16-17 - CREANCES ETEINTES/BUDGET COMMUNAL 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les états de produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier d'AMBERIEU EN BUGEY (règlement cantine-garderie-transports scolaires et eau), sur les années 2011-2014 et 2015 pour les motifs suivants :

Poursuites infructueuses/Insolvabilité

Et, considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Mr le Trésorier d'AMBERIEU EN BUGEY dans les délais légaux et réglementaires.

Le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR, décide d'admettre en créances éteintes la somme de 708,12€ sur le budget communal, et 657,00€ sur le budget annexe de l'eau

18 - DENOMINATION DES RUES ET NUMEROTATION DES LOTS. ZAC « LE MENIE & EN RIGNION » - PHASE 1

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales .

Il convient pour faciliter le repérage, le travail des préposés et autres services publics ou commerciaux, la localisation des GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Monsieur le Maire présente le projet de dénomination et de numérotation de la ZAC – phase1 « Le Ménie & en Rignion »

Le Conseil Municipal, par 16 VOIX , décide de nommer les rues de la zone ci-dessus, comme suit :

- Rue des Saules
- Rue des Noisetiers
- Rue des Erables
- Rue des Charmes

et de procéder à leur numérotation.

19 - AVENANT/PROTOCOLE SUR LA PARTICIPATION « CITOYENNE »

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, par 16 VOIX POUR décide d'étendre le protocole sur tout le territoire de la Commune, et charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires.

20 -INDEMNITES FRAIS DE DEPLACEMENT

En application de l'arrêté du 26 Février 2019, le Conseil Municipal par 16 VOIX POUR fixe les nouveaux taux des indemnités kilométriques à compter du 1er Mars 2019

QUESTIONS DIVERSES

Information sur résiliation de bail de la pisciculture. Le Conseil Municipal se laisse un temps de réflexion pour décider du devenir de cette installation. Dans l'attente toute proposition sera examinée.

ELECTIONS EUROPEENNES 26 MAI 2019

Tableau des permanences

8h-10h	Joël BRUNET Président – Yves DUBRUC – Claude AUBRY- Lydia YNNA jusqu'à 13h
10h - 12h	Colette CHOLLET – Laëtitia VIEIRA – Evelyne JUILLARD
12h - 14h	Michel LUCCHINI, Président – Rolande GAUDET – Farida MOUSSET – Evelyne JUILLARD
14h - 16h	Jean-Michel BREVET – Jean-Pierre THIBAUD – Colette CHOLLET
16h - 18h	Annick LHOTE – Evelyne JUILLARD – Eric VINCONNEAU

Fin de séance : 23h

Le Maire,

Joël BRUNET

Fin de séance 23h

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le

**Le Maire,
Joël BRUNET**